Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 035-213503055-20260520-20260513_20-DE

Mairie
6 rue de la mairie
35380 Saint Péran
02.99.06.86.91
mairie-saint-peran@wanadoo.fr

Extrait du registre des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 13 mai 2026

Nb conseillers **En exercice :** **Présents :** **Distanciel :** **Votants :**	 **11** **11** **0** **11**	L'an deux mil vingt-six, le treize mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Péran s'est réuni sous la présidence de Ronan RIOU, Maire.

Présents	Ronan RIOU, Maire Jean-Yves GOVEN 1er adjoint, Laure GUDÉA-BOSMAN 2ème adjointe, Christophe PANNETIER 3ème adjoint, Michel BOUÉTARD, Véronique LAUNAY, Sabrina CHOQUET, Morgane QUELVENNEC, Yasmina BOULIL, Irwin LE BIHAN et Yann GOVEN les conseillers municipaux.
Absents	/
Procurations	/
Secrétaire de séance :	Irwin LE BIHAN
Convocation :	07/05/2026

20260513_20	Élection d'un délégué communal à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Vu le code général des collectivité,
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Dans la cadre de la commission locale d'évaluation des charges transférées de Brocéliande Communauté il convient d'élire un représentant de la commune.

M. le Maire se porte candidat pour être délégué communal.

Après délibération, le Conseil Municipal élit M. le Maire, Ronan RIOU comme délégué communal à la commission locale d'évaluation des charges transférées de Brocéliande Communauté.

A Saint-Péran le 20 mai 2026
Ronan RIOU, Maire

